



Dossier de dérogation espèces protégées (CNP) Note récapitulative



Date : Juillet 2023

DCI ENVIRONNEMENT - AGENCE BOURGOGNE :

5A Rue Jacques Daguerre

21 300 Chenôve

Tel : 03 80 27 08 94

Non et numéro du dossier	ENV1591] 1001 Habitats	
Version / Indice	1	
Date	Juillet 2023	
Nom de fichier	CNPEN_ENV1591 – Note récapitulative	
Date de démarrage de la mission	Juillet 2022	
Maître d'ouvrage	1001 Habitats	
Interlocuteur	Chef de programmes	07 60 71 81 45
	Célia KHELILI	ckhelili@1001vieshabitat.fr
Mandataire	DCI ENVIRONNEMENT	
Interlocuteur	Cheffe de projets	07 87 92 31 79
	Roxane BRON	r.bron@dc-environnement.fr
Rédacteur	Roxane BRON	
Contrôleurs qualité	Responsable du pôle environnement	f.bessafi-di-spigno@dc-environnement.fr
	Fatma BESSAFI DI SPIGNO	06 31 30 03 17



Sommaire

1. ADRESSES DES BATIMENTS CONCERNES	4
2. NIDS/GITE IMPACTES ESPECES PROTEGEES	6

1. ADRESSES DES BATIMENTS CONCERNES

- 6 impasse Louis Stévenot : Bâtiment 2



- 10 impasse Louis Stévenot : Bâtiment 3



■ 13 Impasse Louis Stévenot : Bâtiment 1



2. NIDS/GITE IMPACTES ESPECES PROTEGEES

Espèce	Bâtiment	Nombre de nid impacté (estimation)	Compensation
Martinet noir	1	3 nids	6 nichoirs avec trois chambres de couvées séparées = 18 couples reproducteurs possibles
	2	5 nids	
	3	1 nid	
Moineau domestique	2	2 nids	5 nichoirs avec 3 chambres de couvées séparées = 10 couples reproducteurs possibles
Pipistrelle commune	3	-	Entre 3 et 6 gîtes selon la taille
Sérotine commune	3		

Le dossier de dérogation s'inscrit dans un projet de renouvellement urbain de grande ampleur (<https://www.nevers.fr/vivre-a-nevers/les-grands-projets/pru-du-banlay/presentation-generale-npru-du-banlay>). En effet, de nombreux bâtiments vont être détruits ou le sont déjà. La compensation doit prendre en compte cette particularité pour assurer une pose des dispositifs de manière pérenne. C'est pourquoi des échanges sont en cours avec :

- La ville de Nevers pour disposer certains gîtes et nichoirs sur des bâtiments publics (nichoirs à Martinet noir et gîtes à chiroptères) ;
- Les lycées Jean Rostand et Raoul Follereau (nichoirs à Martinet noirs et gîtes à chiroptères) ;
- L'association Diocésaine de Nevers (gîtes à chiroptère) ;
- Le bailleur social Nièvre Habitat (nichoirs à Martinet noir).

L'objectif étant de permettre une **installation des dispositifs durant l'automne/hiver 2023/2024**. A noter, que les nichoirs des Moineaux domestiques seront disposés, dans la mesure du possible, dans des habitats existants (haie/arbre isolé).

